



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2019

Présents : MM. ANDRIEU – BROGNARA – CHUPPE – DA MATA - LETELLIER – MAGGIO - PLASSART.

Excusé : M. FEBVAY.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. N° 27 de la C.R.T.I.S. du 19 Février 2019

Remerciements.

RAPPEL

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

DÉPLACEMENTS

VILLE de NUCOURT 95420 50 Rue du BOIS DE CHARS N°1 Terrain municipal NNI 95

MM. ANDRIEU et CHUPPE de la C D T I S 95 se rendront le mercredi 13 MARS 2019 à 10h00, sur les installations de la ville de NUCOURT pour confirmation de classement.

**VILLE d'ATTAINVILLE Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry
NNI 95 028 99 01**

MM. PLASSART et CHUPPE de la C D T I S 95 se rendront, le mercredi 20 février 2019 à 10h00, sur les installations du club pour classement.

IMPORTANT

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne ou semi nocturne sont invités à vérifier le classement de leurs terrains en éclairage.

**Secrétaire
Joseph PLASSART**